



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet Janitorial Service- Naden (CFB Esq)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6841-174147/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W6841-174147	Date 2017-07-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-797-8101	
File No. - N° de dossier VAN-7-40077 (797)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-23	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Muller, Laura	Buyer Id - Id de l'acheteur van797
Telephone No. - N° de téléphone (604) 363-1765 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

W6841-174147/A : La Modification 001

I. QUESTION D'UN OFFRANT :

Question:

Étant donné la complexité et l'envergure du contrat, accepteriez-vous de revenir sur votre décision de rendre la visite des lieux/conférence des soumissionnaires facultative? Dans le passé, les soumissionnaires devaient obligatoirement assister aux deux.

S'ils n'assistent pas aux deux, ils pourraient ne pas bien comprendre le besoin et présenter une soumission à un prix inférieur, ce qui pourrait causer des problèmes de rendement s'ils obtiennent le contrat.

Nous vous demandons de bien vouloir rendre la visite des lieux/conférence des soumissionnaires obligatoire pour les soumissionnaires.

Réponse:

La question de la visite des lieux/conférence des soumissionnaires a été longuement discutée par l'autorité contractante, le chargé de projet et le personnel de gestion pertinent. Ces discussions, ainsi que les renseignements contenus dans la Politique sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor et le *Guide des approvisionnements* de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont permis de déterminer que la visite des lieux/conférence des soumissionnaires devrait être facultative. Voici un bref résumé des sujets abordés :

Marchés, politique sur les. Objectif de la politique :

L'objectif des marchés publics est de permettre l'acquisition de biens et de services et l'exécution de travaux de construction, d'une manière qui contribue à accroître l'accès, la concurrence et l'équité, qui soit la plus rentable ou, le cas échéant, la plus conforme aux intérêts de l'État et du peuple canadien.

Une visite des lieux/conférence des soumissionnaires favorise la concurrence parce qu'elle n'empêche pas un fournisseur de présenter une soumission s'il n'y assiste pas. Par contre, si un fournisseur n'assiste pas à une visite des lieux/conférence des soumissionnaires obligatoire, sa soumission sera jugée non recevable.

Guide des approvisionnements, Chapitre 3.116 Visite des lieux

La nécessité d'exiger une visite obligatoire des lieux devrait être étudiée attentivement et être bien documentée dans le dossier d'achat dans le cadre de la

planification du marché. La décision de rendre la visite des lieux obligatoire devrait tenir compte des coûts et des inconvénients relatifs qui seront imposés aux fournisseurs qui ne résident pas à proximité des lieux.

La visite des lieux/conférence des soumissionnaires se tiendra lorsque les meilleurs taux d'été pour l'hébergement et les déplacements seront en vigueur. De plus, les fournisseurs pourraient souhaiter soumissionner pour un ou plusieurs appels d'offres de la BFC Esquimalt. En obligeant les fournisseurs à participer à la visite/conférence, nous limiterions inutilement la concurrence en raison des coûts liés à l'hébergement et aux déplacements durant plusieurs jours.

Guide des approvisionnements, Chapitre 3.115 Conférence des soumissionnaires

La participation des fournisseurs est facultative puisque la conférence des soumissionnaires sert à fournir de l'information et à donner l'occasion aux soumissionnaires de poser des questions au sujet du projet ou du processus de marché, lesquelles peuvent être facilement abordées par courriel si un soumissionnaire ne participe pas à la conférence. Seuls les renseignements fournis avec les participants de la conférence peuvent être fournis avec les soumissionnaires qui n'y ont pas participé.

La demande de propositions comprend le tableau 1 : Liste des immeubles et descriptions, à l'annexe A –« Énoncé des travaux ». Ce tableau indique l'aire de plancher brut en mètres carrés, ainsi que la surface de planchers cirés, de planchers non cirés et de planchers recouverts de moquette. D'autres éléments, comme les toilettes, les douches et les urinoirs, y sont également indiqués, tout comme l'utilisation de l'aire/immeuble. Après la visite des lieux/conférence des soumissionnaires, les plans d'immeuble, les questions soulevées, ainsi que leurs réponses seront mis en ligne sous forme d'une modification à la demande de soumission.

Par conséquent, la visite des lieux/conférence des soumissionnaires restera facultative.

II. VISITE FACULTATIVE DES LIEUX ET CONFERENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Veillez prendre note que les participants doivent confirmer leur présence à la visite des lieux/conférence des soumissionnaires. De plus, les soumissionnaires qui ne se seront pas inscrits auprès de l'autorité contractante avant le 26 JUILLET 2017 ne pourront pas assister à la visite/conférence en raison des exigences en matière de sécurité.

Veillez noter que les participants devront marcher beaucoup et rester debout assez longtemps durant la visite des lieux/conférence des soumissionnaires. On recommande donc fortement de porter des chaussures appropriées.

Les participants ayant des besoins particuliers en raison de leur mobilité doivent signaler tout problème lorsqu'ils confirmeront leur participation. À défaut de quoi, il pourrait être impossible de répondre aux besoins particuliers d'une personne le jour même de la visite des lieux/conférence des soumissionnaires.

Conformément à la demande de propositions, section 2.6, visite facultative des lieux et conférence des soumissionnaires :

La participation à la visite des lieux et à la conférence des soumissionnaires est facultative. Toutefois, on recommande fortement au soumissionnaire ou à son représentant d'y assister.

Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au BFC ESQUIMALT, Victoria, BC, le 02 AOÛT 2017. La visite des lieux débutera à 8 h 45 et se tiendra en Naden entrée principale.

La conférence des soumissionnaires aura lieu tout de suite après la visite.

Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin précisé dans la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard 26 JUILLET 2017 pour confirmer leur présence et fournir le nom et le numéro de permis de conduire du ou des personnes qui seront présentes, ainsi que le nom de l'entreprise.

Les soumissionnaires qui ne confirmeront pas leur participation et qui ne fourniront pas le nom de la ou des personne(s) qui participeront à la visite se verront refuser l'accès au site.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

TOUTES MODALITÉS DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES DEMEURENT INCHANGÉES.